

## Introduction

Laurent BOURQUIN et Philippe HAMON

Cet ouvrage collectif est issu de deux journées d'étude qui ont été organisées par le CERHIO à l'université du Maine en 2008 et 2009. Le rapport des élites à l'argent et à la richesse constitue un sujet de recherche particulièrement fructueux, parce qu'il nécessite de croiser des analyses sociales, économiques, politiques et culturelles. Certes, les hiérarchies de l'Ancien Régime sont bien plus complexes qu'une simple hiérarchie des fortunes : l'appartenance à un ordre, la dignité des fonctions, l'ancienneté de la famille (pour ne citer que quelques critères) fondent elles aussi la notabilité. Il n'en reste pas moins que la richesse est indispensable pour « tenir son rang », s'élever dans la société, exercer certaines charges, entretenir un réseau et contribuer au Bien commun. À un certain niveau, la distinction sociale ne peut se construire et s'entretenir qu'avec des moyens financiers suffisants pour se démarquer des autres et légitimer sa supériorité.

Pour aborder ce thème, nous avons retenu un espace, les cités d'un Ouest français entendu au sens large<sup>1</sup>. Nous ne pensions pas (et nos échanges ne nous ont pas fait changer d'avis) que ces villes étaient dotées d'une identité propre, différente de celle des autres régions. Il est vrai que la coutume des pays de l'Ouest est particulièrement égalitaire en ce qui concerne les successions roturières<sup>2</sup>, mais cette caractéristique, très opératoire par ailleurs, ne semble pas assez puissante pour fonder ici une véritable originalité. Le choix d'une aire géographique circonscrite à la Normandie, à la Bretagne et aux pays ligériens, aux caractéristiques socioculturelles finalement assez proches, facilite surtout le recours à des méthodes comparatives en limitant les dissonances globales qui pourraient les invalider. En même temps, les villes de ces régions sont suffisamment dissemblables de par leurs tailles, leurs activités et la nature de leurs élites pour que l'on puisse en attendre des

1. Nous pouvons nous appuyer notamment sur l'ouvrage collectif dirigé par Frédérique Prou, *Élites et notables de l'Ouest, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, PUR, 2003.

2. Jean YVER, *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière*, Paris, Sirey, 1966 et *Les caractères originaux du groupe de coutumes de l'ouest de la France*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1952.

résultats probants<sup>3</sup>. Deux grands ports, Nantes et Rouen, font ainsi partie du périmètre que nous avons choisi d'étudier : ils se caractérisent par un puissant groupe de négociants dont l'horizon est souvent international<sup>4</sup>. Une grande ville parlementaire, Rennes, offre un contrepoint intéressant, avec une élite de grands magistrats, mais aussi des groupes moins riches comme les officiers du présidial, les prélats et d'autres nobles<sup>5</sup>. Les villes moyennes (Angers, Le Mans, Laval, Quimper...) se distinguent par le poids des entrepreneurs et, surtout, par celui des officiers de justice<sup>6</sup>. Enfin, de petites cités comme Quimperlé sont coiffées par des élites marchandes plus modestes mais très investies dans la vie municipale et fort ambitieuses.

Nous avons adopté une démarche pragmatique, en renonçant à définir dans l'absolu le terme d'élite, car il s'agit d'une notion très relative – un modeste marchand pouvant être qualifié ainsi dans une petite cité mais exclu du groupe dominant dans un grand port ouvert sur le large. De même, nous nous sommes méfié des typologies sociales trop rigides, qui amènent à construire des catégories parfois anachroniques et donc à édifier des cloisons parfois artificielles entre les individus et les groupes. Cette démarche, qui a fait les beaux jours de l'historiographie française issue des *Annales*, a de grandes vertus, et la plupart des auteurs du présent ouvrage sont issus de cette tradition marquée par la sociologie. Mais elle peine à prendre en compte la pluriactivité, qui transparait indirectement dans la plupart des patrimoines. Surtout, elle ne permet pas d'envisager pleinement la dimension culturelle du sujet, car par-delà leurs différences, les élites ont été analysées dans ce qui les réunit, dans les rapports communs qu'elles entretiennent avec l'argent et la richesse. Sans reprendre les débats et les enjeux, déjà anciens, sur la « fusion des élites<sup>7</sup> », nous avons préféré nous interroger sur les phénomènes de porosité qui s'observent entre des individus et des familles qui ont le sentiment d'appartenir au même groupe, ou à des mondes proches les uns des autres. Nous avons aussi voulu nous inscrire

3. Nous retrouvons en grande partie l'aire géographique que Jean QUÉNIART avait délimitée pour sa thèse, *Culture et société urbaine dans la France de l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1978.

4. Voir en particulier Jean MEYER, *L'Armement nantais dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1969; Pierre LELIÈVRE, *Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle : urbanisme et architecture*, Paris, Picard, 1988; Pierre DARDEL, *Commerce, industrie et navigation à Rouen et au Havre au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rouen, Société libre d'Émulation de Seine-Maritime, 1966.

5. Une excellente mise au point est fournie par Philippe JARNOUX, *Les bourgeois et la terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 1996.

6. Jacques MAILLARD, *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789*, Presses de l'université d'Angers, 1984, 2 vol.; Jean-Marie CONSTANT, « Les patriciats d'Orléans et du Mans aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : étude comparée », *Gens de l'Ouest. Contribution à l'histoire des cultures provinciales*, Le Mans, Laboratoire d'Histoire anthropologique du Mans, 2001, p. 223-257; Frédérique PRTOU, « Des notables d'influence : magistrats et avocats dans l'Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Frédérique PRTOU (dir.), *Élites et notables de l'Ouest...*, op. cit., p. 33-44; Jean KERHERVÉ (dir), *Histoire de Quimper*, Toulouse, Privat, 1994.

7. L'ouvrage dirigé par Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *L'Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Tallandier, 1991, a permis de prendre toute la mesure du phénomène, y compris pour le relativiser.

dans le cadre urbain, car la ville est un creuset où se côtoient des élites très diverses, y compris dans de petites cités aux activités limitées<sup>8</sup>. Nous les avons étudiées soit à partir de parcours individuels ou familiaux, soit à travers des groupes sociaux ou des corps, tant laïcs qu'ecclésiastiques. Trois axes ont particulièrement retenu notre attention : l'analyse des revenus et les stratégies familiales ; les formes de la consommation et leurs finalités ; enfin l'usage des richesses dans la sphère publique et les discours qui leur sont liés.

## S'enrichir

On le sait, l'analyse des fortunes est très délicate, tout comme celle des revenus que procurent les patrimoines<sup>9</sup>. Certes, les sources ne manquent pas : livres de comptes, partages, rôles de taille ne sont pas des documents exceptionnels, même s'ils sont moins nombreux au XVI<sup>e</sup> siècle qu'au cours de la seconde modernité. Mais ils posent à l'historien de redoutables problèmes méthodologiques. Cédric Michon souligne que ces documents restent, en effet, difficiles à interpréter, tout simplement parce qu'ils n'ont pas été conçus pour nous. La lecture des colonnes de chiffres recèle de nombreux pièges, à commencer par les erreurs de calcul de leurs auteurs. En outre, les longues séries continues ne sont pas fréquentes, et si l'on peut, après bien des efforts, obtenir la photographie d'un patrimoine à un moment donné, il est plus rare de le reconstituer dans sa dynamique. La correspondance privée et les mémoires ne sont pas d'un grand secours, car l'argent reste un sujet tabou sous la plume de leurs auteurs. Sylvie Granger, qui a étudié le journal de Nepveu de La Manouillère, un chanoine du Mans qui vivait dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, montre qu'il ne parle jamais de ses revenus propres, préférant s'appesantir sur ceux de ses voisins, à l'occasion d'un héritage ou d'un mariage<sup>10</sup>. Sur le plan qualitatif comme sur le plan quantitatif, l'argent des élites se dérobe ici à notre regard.

Il appartient surtout à l'historien de comprendre la logique interne des patrimoines, expliquer les raisons d'un investissement, d'un enrichissement, d'un surendettement, interpréter des choix et mesurer le poids des contraintes structurelles et conjoncturelles. Les sources dont nous disposons le permettent, mais nous ne devons pas leur faire dire plus qu'elles ne disent. Les hiérarchies qu'elles révèlent sont relatives, et les données quantitatives que livrent les documents ne sauraient être considérées comme des valeurs absolues.

8. Voir la synthèse de Guy SAUPIN dans *Les villes en France à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2002, p. 85-94. Voir également les colloques de la Société d'Histoire des Petites Villes, René PLESSIX et Jean-Pierre Poussou (dir.), *Les petites villes françaises du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Aspects du paysage et de la société*, Paris, PUPS, 2005.

9. Paul BUTEL a beaucoup insisté sur les problèmes que posent les sources pour appréhender les patrimoines, en particulier dans *Les négociants bordelais, l'Europe et les Îles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1974.

10. Cet intérêt pour la fortune des autres et cette pudeur à évoquer la sienne ne sont pas propres à la bourgeoisie ou à la prélature urbaine, car on les retrouve aussi sous la plume de Saint-Simon.

Gauthier Aubert le rappelle à propos des registres fiscaux rennais du début du XVII<sup>e</sup> siècle : ils fournissent des listes de contribuables que l'on peut classer, mais il serait excessif d'en déduire des conclusions quant au montant de leur fortune. Ces registres sont à la fois le produit de leurs déclarations, de l'image que l'on se fait de leurs patrimoines au sein de la municipalité et de la conscience qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs devoirs<sup>11</sup>. Les registres fiscaux sont donc le résultat d'un savant dosage entre les exigences de la collectivité (qui attend quelque chose) et le consentement des élites face à cette attente.

Ces contrastes archivistiques sont, depuis plusieurs décennies, présentes à l'esprit des historiens. Elles ont modelé des méthodes communes et permettent maintenant d'effectuer des comparaisons fiables. Gauthier Aubert souligne ainsi la richesse des magistrats rennais, qui surclasse largement celle des autres nobles. Ces comparaisons peuvent aussi s'effectuer d'une ville à l'autre : Frédérique Pitou montre, par exemple, que les élites mancelles et lavalloises détiennent des patrimoines beaucoup plus modestes que les élites nantaises ou rennaises. Elle insiste aussi sur la fragilité des entrepreneurs, dont les fortunes sont moins stables que celles qui sont assises sur la terre<sup>12</sup>. Englober dans l'analyse toutes les élites apparaît donc, au premier abord, comme une gageure tant leurs sources de profit sont diverses : quoi de commun entre un magistrat, un prélat, un noble, un industriel, un négociant ? S'ils appartiennent tous au monde des dominants, leurs revenus sont effectivement fort dissemblables. Mais ils ont en commun deux traits majeurs.

Tous se caractérisent, en premier lieu, par leur polyactivité<sup>13</sup>, trait qui concerne d'ailleurs aussi beaucoup de personnes plus modestes. Les investissements de la bourgeoisie entrepreneuriale dans la terre sont connus depuis longtemps : source de profits, la terre est également source de prestige et permet d'accéder éventuellement à la noblesse<sup>14</sup>. Mais cette pratique n'est qu'une facette du phénomène : les chanoines de Nantes perçoivent de nombreux loyers (Olivier Charles) ; les magistrats touchent leurs gages, mais aussi des fermages et des pensions (Vincent Gallais) ; les marchands de Quimper et Quimperlé sont à la tête de fermes des impôts dès le XVI<sup>e</sup> siècle (Philippe Jarnoux). Ces activités plurielles renforcent la stabilité des patrimoines et, plus largement, des revenus. Elles révèlent des stratégies à la fois économiques et

11. Pierre DEYON soulignait déjà la complexité de ces impositions au sujet de la taxe des pauvres d'Amiens en 1625 : *Étude sur la société urbaine au XVII<sup>e</sup> siècle. Amiens, capitale provinciale*, Paris/La Haye, Mouton, 1967, p. 243.

12. Le rôle des investissements fonciers dans la consolidation des fortunes marchandes est mis en évidence par le récent livre collectif dirigé par Caroline LE MAO et Corinne MARACHE, *Les élites et la terre du XVI<sup>e</sup> siècle aux années 1930*, Paris, Armand Colin, 2010.

13. Richard GASCON avait déjà mis en évidence cette importance de la polyactivité dans sa thèse, *Grand commerce et vie urbaine. Lyon et ses marchands (vers 1520-vers 1580)*, Paris, Mouton, 1971.

14. Jean-Marie CONSTANT, « Les structures sociales et mentales de l'anoblissement », *L'anoblissement en France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Théories et réalités*, Travaux du Centre de recherches sur les origines de l'Europe moderne, université de Bordeaux-III, 1985, p. 37-67. Jean MEYER, *La noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1966, 2 vol.

politiques qui fondent l'identité même des familles : appartenir à l'élite, ne serait-ce pas, au fond, diversifier ses activités pour à la fois augmenter ses revenus mais aussi (et peut-être surtout) étendre son influence sociale<sup>15</sup> ?

La richesse est, en second lieu, étroitement associée à la construction et à l'élaboration d'un réseau qui passe, en particulier, par le renforcement des liens familiaux. Les stratégies matrimoniales ne sont donc jamais éloignées des considérations financières, y compris dans les mariages « d'inclination ». Elles permettent de construire des passerelles entre des familles et des individus dont l'identité commune ne réside pas forcément dans l'activité (professionnelle) mais avant tout dans un sentiment de supériorité et la conviction que tous appartiennent, malgré tout, au même groupe<sup>16</sup>. Laure Pineau-Defois montre ainsi que les négociants nantais, dans le choix de leurs associés, témoignent d'une nette préférence pour le cadre familial. À défaut, ils optent pour d'autres partenaires en qui ils ont, bien sûr, toute confiance et avec lesquels ils entretiennent des relations suivies. La structure juridique de la société en commandite, qui laisse davantage d'autonomie à chacun des partenaires, n'est finalement choisie que dans le cas du commerce colonial, pour d'évidentes raisons géographiques.

Dans une large mesure, cet ouvrage propose donc une double lecture, à la fois sociologique et culturelle, des activités économiques familiales et des processus d'enrichissement que l'on peut observer dans les élites, quel que soit leur domaine de prédilection. Si la polyactivité est une manière de se protéger des aléas de la conjoncture, elle permet aussi d'étendre son aire d'influence et d'acquérir une respectabilité multiforme. Si les relations d'affaires suivent les contours de la famille ou d'un réseau d'amitiés, c'est pour disposer de partenaires en qui l'on ait toute confiance, mais aussi, réciproquement, parce que les relations familiales et amicales se nourrissent d'activités économiques communes, et donc d'un même espoir d'enrichissement.

## Consommer

On vient de le voir, la richesse entretient les solidarités internes au sein des élites. Mais elle est aussi facteur de distinction sociale. L'argent permet, en effet, de ne pas vivre comme les autres, et donc d'exprimer au quotidien sa différence<sup>17</sup>. Là encore, nous avons choisi d'aborder cette thématique

15. Cette diversification des revenus de l'élite urbaine se retrouve dans l'élite rurale. Cf. Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1994, p. 663-702.

16. Ce lien entre identité sociale et mariage a également été établi par Robert DESCIMON dans la haute noblesse parlementaire : « La haute noblesse parlementaire parisienne : la production d'une aristocratie d'État aux xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles », Actes du colloque d'Oxford, 1986, *L'État et les aristocraties, France, Angleterre, Écosse, xii<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 357-384.

17. Nous nous situons dans la continuité des travaux de Daniel Roche, qui a notamment analysé ces processus de distinction sociale dans *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1989.

sous un angle culturel, en étant particulièrement attentifs aux circulations entre les individus et entre les groupes. L'habitat représente un terrain d'investigations très instructif, car nos sources sur le sujet sont abondantes et révèlent à la fois des investissements fonciers, des opérations urbanistiques, des innovations architecturales et l'évolution du cadre de vie<sup>18</sup>. Dans l'étude qu'il consacre à Leprince d'Ardenay, prospère fabricant de cire au Mans, Benoît Hubert trace le portrait d'un entrepreneur avisé, mais aussi très au fait des nouveautés de son temps, dépensant des sommes considérables dans son hôtel particulier et se faisant construire une belle demeure à la campagne. Issu de la marchandise, Leprince d'Ardenay n'est pas très différent des nobles qui, à la même époque, ont choisi une double résidence, urbaine et rurale. Les chanoines bretons (Olivier Charles) et les magistrats nantais (Vincent Gallais) partagent les mêmes goûts. Cet attrait pour la terre et la bâtisse révèle sans doute une fascination pour le mode de vie nobiliaire, mais il ne s'agit pas seulement d'un désir d'intégration au second ordre, et ce pour deux raisons. Sur le plan socioculturel, les investissements immobiliers peuvent être considérés comme des marqueurs sociaux, une manière de délimiter son territoire, de se distinguer et de s'entre-reconnaître. Sur le plan économique, ils offrent également des garanties pour obtenir d'indispensables crédits, et constituent un placement moins exposé aux aléas de la conjoncture que d'autres segments de leur fortune.

Pour mieux comprendre les élites, sans doute faut-il aussi délaissier un instant les catégories qui les composent, et ne plus chercher des « meneurs » (nobles) et des « suiveurs » (roturiers enrichis). Il paraît finalement possible de les appréhender comme un tout qui se caractérise par des signes d'ostentation et des goûts communs. Olivier Chaline le démontre dans son analyse de l'habitat rouennais : les hôtels particuliers de la ville unifient le mode de vie des négociants, des magistrats et des nobles qui habitent la cité<sup>19</sup>. Ils inscrivent dans le paysage urbain de puissantes solidarités familiales et économiques qui rassemblent les individus par-delà leurs charges et la nature de leurs revenus. Plutôt que d'une « fusion des élites » (une expression qui désigne un processus ayant un début et tendant vers un résultat), Olivier Chaline préfère fort justement parler de porosité, ce qui suppose de multiples transferts, sans que l'on puisse nécessairement y distinguer un modèle ou un idéal que les familles chercheraient à atteindre.

Certaines formes de consommation apparaissent donc comme de véritables marqueurs sociaux qui fédèrent les élites – quelles qu'elles soient – autour de pratiques et de valeurs communes : la quête du confort, le loisir,

18. Les investissements immobiliers des élites urbaines sont envisagés dans toutes leurs dimensions par Michel FIGEAC, *L'automne des gentilshommes. Noblesse d'Aquitaine, noblesse française au Siècle des Lumières*, Paris, Champion, 2002, p. 225-238.

19. Ce phénomène est tout aussi marqué dans les villes rénovées au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cf. Jean-Louis HAROUËL, *L'embellissement des villes : l'urbanisme français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 1993.

la détente, l'attention portée à la mode... Elles nous permettent de mieux appréhender les processus de distinction sociale qui s'affirment dans les villes dès la Renaissance, et sur lesquelles les sources se multiplient à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais ce n'est pas tout : la richesse permet aussi aux individus de s'affranchir de « l'économie de pénurie » caractéristique de l'Ancien Régime. Olivier Charles souligne ainsi le confort dans lequel vivent les chanoines bretons, qui sont, par exemple, grands amateurs de produits exotiques (le thé, le café et, dans une moindre mesure, le chocolat). On rejoint ici les résultats qui ont été mis en évidence depuis les années 1960 dans la noblesse, où les inventaires après décès ont révélé une exigence accrue en termes de confort et de modernité au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Toutes les élites semblent partager ce même désir, non seulement les chanoines mais aussi les entrepreneurs (et pas seulement les plus riches négociants des grands ports), comme Leprince d'Ardenay, le fabricant de cire du Mans. Les magistrats ne sont pas en reste, comme à Nantes, où Vincent Gallais montre le soin qu'ils portent à leurs demeures urbaines et à leurs résidences à la campagne, ainsi que les dépenses qu'ils y réalisent.

La consommation des élites se traduit par un désir d'accumulation qui a déjà été relevé ailleurs, notamment par Natacha Coquery<sup>21</sup>. Quelles qu'elles soient, ces familles achètent de grande quantité des mêmes produits, comme si la richesse devait d'abord et surtout se traduire par la profusion. C'est particulièrement net dans le domaine vestimentaire, car les inventaires après décès révèlent des garde-robes très garnies (Benoît Hubert). C'est également vrai pour les réserves alimentaires, qui sont parfois considérables (les chanoines bretons stockent ainsi, selon Olivier Charles, de grandes quantités de vin dans leurs caves)<sup>22</sup>. La fortune ne s'exprime donc pas nécessairement dans le luxe, sans doute à cause des connotations négatives qui lui sont souvent associées dans les discours et les représentations. Olivier Chaline montre ainsi que dans les élites rouennaises, l'ostentation et les excès sont prohibés : si la construction et la rénovation des hôtels particuliers témoignent d'un souci constant de distinction, il n'est jamais question de basculer dans l'excentricité ou de réaliser des dépenses inconcevables pour son milieu social. Les usages privés des richesses respectent un code implicite où la mesure, la modération et la conformité à son rang tiennent une place essentielle.

20. Voir, entre autres exemples, François BLUCHE, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Economica, 1986, p. 256-266 ; Monique CUBELLS, *La Provence des Lumières. Les parlementaires d'Aix au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Maloine, 1984, p. 312-328 ; Michel FIGEAC, *La douceur des Lumières. Noblesse et art de vivre en Guyenne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Éditions Mollat, 2001, p. 145-183.

21. Natacha COQUERY, *L'Hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

22. Sur les consommations alimentaires, voir Florent QUELLIER, *La table des Français. Une histoire culturelle*, Rennes, PUR, 2007.

## Donner

Le rapport à la richesse est donc éthique, et il est de ce fait religieux et politique. L'enrichissement, s'il est bien mieux accepté par l'Église qu'au Moyen Âge, suppose néanmoins que l'on redistribue une partie de ses gains au profit de la collectivité. Depuis les travaux de Jean-Pierre Gutton, on sait que la charité reste au cœur de la culture des élites urbaines, et qu'elle les conduit à financer les nouveaux établissements d'accueil pour les malades et les indigents qui se multiplient à partir du premier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Ce mouvement, qui s'accélère avec la Contre-Réforme et la construction des hôpitaux généraux, ne s'affaiblit pas au xviii<sup>e</sup> siècle, bien au contraire. Le prince d'Ardenay, qui considère que sa fortune est un don de Dieu, en redistribue une partie pour soulager les pauvres. Il participe ainsi financièrement à la fondation du bureau de charité de la ville du Mans, en 1785. Parallèlement, il mène dans son entreprise une politique paternaliste avant la lettre, décidant que ses ouvriers seront logés, nourris, blanchis et soignés à ses frais. Cet exemple n'est pas un cas isolé : les élites mancelles et lavalloises se reconnaissent toutes dans ces préoccupations, qui sont tout autant sociales que religieuses. En dépensant pour les pauvres, en soulageant la population, on participe à l'entretien d'un ordre social mais aussi à son propre salut<sup>24</sup>.

Toujours est-il que l'argent des élites irrigue la cité dans son ensemble. À partir du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, il contribue à financer des travaux d'embellissement, à lotir de nouveaux quartiers (comme à Nantes), à rénover et moderniser les bâtiments publics. Ces investissements, qui ont permis de faire naître la « ville classique » au cours de la seconde modernité, ne sont pas seulement philanthropiques : ils permettent une spéculation, notamment foncière, dont les élites urbaines ont largement profité. Mais ils offrent surtout à ces familles la possibilité de consolider leur influence politique. En effet, les municipalités ne disposent que de maigres recettes, et la rénovation du paysage urbain, si elle est un peu partout soutenue par les intendants, ne peut vraiment se réaliser qu'avec les capitaux des marchands, des magistrats ou des prélats qui vivent dans les villes.

Plus largement, les élites contribuent au financement de leur municipalité. Elles sont sollicitées de plusieurs manières, par l'impôt, le « don gratuit » ou l'emprunt. Gauthier Aubert utilise des registres rennais qui ont été constitués pour lever des fonds dans le premier tiers du xvii<sup>e</sup> siècle ; basé à la fois sur le volontariat et la contrainte, ce système a resserré les liens que les plus aisés entretenaient avec l'hôtel de ville. En l'absence d'une fiscalité véritablement efficace, confrontés à une indigence massive (entre

23. Jean-Pierre GUTTON, *La société et les pauvres : l'exemple de la généralité de Lyon. 1534-1789*, Paris, Les Belles Lettres, 1971.

24. Les liens étroits qu'entretiennent la charité et l'espérance du salut sont explorés, pour le xvi<sup>e</sup> siècle, par Natalie Zemon DAVIS, *Essai sur le don dans la France du xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2003, p. 39-56.



le tiers et la moitié de la population urbaine ?), les magistrats municipaux ont pu trouver dans les élites, c'est-à-dire dans leurs propres familles, les ressources nécessaires à la relative stabilité du corps social. Mais ces appels de fonds se font plus pressants en temps de crise. À l'époque de la Ligue, par exemple, les impositions exceptionnelles ne suffisent plus à renflouer des caisses mises à mal par les guerres de Religion. La solde d'une garnison, l'entretien des remparts, la rénovation de l'armement, nécessitent toujours plus d'argent et précipitent l'endettement des municipalités à l'égard de leurs élites. Philippe Jarnoux met en évidence ce mécanisme dans deux villes, Quimper et Quimperlé, où les principaux marchands sont sollicités à de nombreuses reprises au cours du conflit et accordent à leur municipalité d'importants prêts. La paix revenue, ils ont le plus grand mal à se faire rembourser, à l'instar des nobles qui ont avancé de l'argent aux derniers Valois à la même époque<sup>25</sup>. Fragile et évanescence, la mémoire de la dette provoque des procès et ouvre des lignes de fracture entre les micro-réseaux qui se disputent, se partagent ou se transmettent la gestion de la ville. Faut-il donc voir dans ces prêts une forme d'ambition, une manière d'étendre son influence sur la cité et ses institutions ? Rien ne l'indique dans les liasses des procès où les créanciers réclament le remboursement de leurs avances en évoquant leur dévouement envers le Bien commun ; mais ce silence des sources judiciaires ne signifie pas que l'on doive s'arrêter là. En effet, ces prêts peuvent être considérés comme une expression de l'ambition politique des élites, une manière d'étendre leur réseau en se rendant indispensables. Ces dépenses, désirées par les uns et consenties par les autres, peuvent être considérées comme une forme d'évergétisme moderne, une manière de tenir son rang et de tenir la ville tout à la fois<sup>26</sup>.

La richesse est donc aussi une voie d'accès aux cultures politiques. Les débats qu'elle provoque, les enjeux qu'elle sous-tend et les pratiques qu'elle suscite permettent de mieux comprendre le rapport des élites à leur cité. Certes, les processus d'enrichissement s'inscrivent sans doute dans des logiques individuelles et familiales : les décisions économiques des entrepreneurs, les formes de leur investissement, leur prise de risque traduisent en partie leurs connaissances et leur « outillage mental ». Mais les modes de consommation ont une dimension anthropologique plus complexe, car ils expriment à la fois des exigences personnelles (l'aspiration à un certain confort par exemple) et la volonté de se distinguer des autres. Surtout, les usages publics de l'argent permettent d'affirmer son pouvoir et son influence. Appartenir aux élites d'une cité, ce serait, au fond, se montrer

25. Nicolas LE ROUX, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 361-363.

26. Charité publique et évergétisme s'articulent fréquemment, comme en témoigne la fondation de la confrérie de Notre-Dame de La Miséricorde à Marseille, en 1578. Cf. Wolfgang KAISER, *Marseille au temps des troubles : morphologie sociale et luttes de factions. 1559-1596*, Éditions de l'EHESS, 1991, p. 241-243.

capable de lui donner (ou de lui prêter) de l'argent, et donc de contribuer activement au Bien commun.

On connaît la réticence des « Bonnes villes » de la Renaissance face aux exigences fiscales de la monarchie<sup>27</sup>. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les municipalités et les élites qu'elles représentent ont longtemps rechigné à accorder au souverain les fonds qu'il leur demandait. Jusqu'à présent, cette résistance a été interprétée comme un avatar du patriotisme urbain, les élites considérant l'État comme une entité lointaine, en tout cas éloignée de leurs intérêts immédiats. Mais sans doute faut-il également tenir compte des dépenses qu'elles réalisent déjà pour la collectivité à l'échelle locale. Non seulement les demandes de la couronne représentent une entorse à la tradition, mais elles viennent détourner des fonds qu'il est normalement de leur *devoir* de consacrer à leur ville. La logique étatique, qui sollicite des contribuables, semble donc incompatible avec l'identité des élites, qui se considèrent avant tout comme « la plus saine et meilleure partie » de leur communauté<sup>28</sup>, ce qui suppose de dépenser sur place les sommes qu'elles consentent à la collectivité.

S'il semble donc fructueux d'étudier les liens entre les élites et l'argent, on voit que cette clef permet, en fait, d'ouvrir de nombreuses portes. La dimension économique du sujet reste fondamentale, malgré (ou grâce à) la multiplication des recherches menées dans cette direction depuis les années 1930. Les travaux consacrés aux consommations, qui se sont développés ces dernières décennies, ne répondent pas encore à toutes les questions, en particulier à celles qui touchent aux identités urbaines et aux processus de distinction sociale. Enfin, l'usage public des richesses nécessite d'approfondir les discussions entre historiens du politique (voire politistes) et historiens du social (voire sociologues). À partir d'études de cas originales et d'une réflexion épistémologique renouvelée, cet ouvrage entend contribuer à ces problématiques émergentes.

27. Bernard CHEVALIER, *Les Bonnes villes de France du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1982.

28. Cette identité politique, qui se construit en grande partie sur les résistances à la fiscalité royale, s'exprime tout particulièrement pendant la Ligue. Cf. Olivia CARPI, *Une République imaginaire. Amiens pendant les troubles de religion (1559-1598)*, Paris, Belin, 2005, p. 15-37.